

*Certifié conforme à l'original
fait à Paris le 16/03/2026*



6 MANDEL
S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6 AVENUE GEORGES MANDEL
75116 PARIS
832 562 623 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 FEVRIER 2026

L'an 2026,
Le 01 février,
A 11 heures,
Au siège social à PARIS,

Monsieur Jean-Christophe STOERKEL,
demeurant 75 rue de l'Assomption 75016 PARIS,

Propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital social de la société **6 MANDEL**.

Associé unique et Président de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 6 avenue Georges Mandel 75116 PARIS au 75 rue de l'Assomption 75016 PARIS à compter du 01 février 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 75 rue de l'Assomption 75016 PARIS.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Christophe STOERKEL
Le Président

